



14 MARS 2013 | GENÈVE - Seuls **28 pays**, soit **7 %** de la **population mondiale**, possèdent en matière de **sécurité routière**

une

législation complète

couvrant les

cinq grands facteurs de risque

(conduite en état d'ébriété, vitesse, et non-utilisation des casques pour motocyclistes, des ceintures de sécurité et des dispositifs de sécurité pour enfants).

Selon le Rapport sur la sécurité routière dans le monde 2013 (Global status report on road safety 2013: supporting a decade of action) publié ce jour par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la législation doit rapidement évoluer si l'on veut réduire substantiellement le nombre de décès imputables aux accidents de la circulation.

En 2010, les accidents de la route ont entraîné 1,24 million de décès dans le monde, un chiffre voisin de celui enregistré en 2007. Le rapport indique que même si 88 États Membres ont été capables de réduire ce nombre, il a augmenté dans 87 pays. Pour réduire la mortalité sur les routes, il sera essentiel de s'assurer que le plus d'États Membres possible adoptent des lois couvrant les cinq facteurs de risque indiqués ci-dessus.

Le rapport met en exergue les données suivantes :

- 59 pays (39 % de la population mondiale) ont limité la vitesse en agglomération à 50 km/h ou moins et permettent aux autorités locales d'aller encore plus loin.
- 89 pays (66 % de la population mondiale) sont dotés d'une législation complète sur la conduite en état d'ébriété fixant le seuil d'alcoolémie à 0,05 g/dl ou moins.
- 90 pays (77 % de la population mondiale) possèdent une législation sur le port du casque s'appliquant à tous les conducteurs quels que soient la nature de la voie et le type de circulation, et disposent d'une norme relative aux casques.
- 111 pays (69 % de la population mondiale) possèdent une législation complète sur le port de la ceinture de sécurité qui s'applique à l'ensemble des occupants du véhicule.
- 96 pays (32 % de la population mondiale) possèdent une législation sur les dispositifs de sécurité pour enfants.
- Le rapport souligne également que la plupart des pays, même certains de ceux où les routes sont les plus sûres, indiquent que la législation est mal appliquée.

« Il faut qu'une volonté politique s'affirme au plus haut niveau pour garantir que la législation sur la sécurité routière soit adaptée et qu'elle soit strictement appliquée par tous » a déclaré le Directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan. « Sinon, les drames vont continuer d'endeuiller les familles et les communautés comme les systèmes de santé devront encore

supporter tout le poids des traumatismes et des handicaps imputables aux accidents de la route. »

« Le Rapport sur la sécurité routière dans le monde 2013 constitue une sérieuse mise en garde à l'adresse des gouvernements, qui doivent en faire plus pour protéger les usagers de la route » a déclaré Michael R. Bloomberg, philanthrope et maire de New York, dont la fondation a financé le rapport. « Les décès et les traumatismes imputables aux accidents de la route sont évitables. Ce rapport constitue une étape importante dans les efforts déployés pour assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Il montre qu'en dépit des progrès, beaucoup reste à faire. »

Plusieurs groupes ont un risque particulier de décéder dans un accident de la route :

- 59 % des personnes tuées dans un accident de la route ont entre 15 et 44 ans et 77 % sont de sexe masculin.
- 27 % des tués sur les routes sont des piétons et des cyclistes. Dans certains pays, ce chiffre dépasse 75 %, ce qui reflète les décennies durant lesquelles les politiques de transport ont favorisé les engins motorisés et négligé les besoins de ces usagers de la route.
- Le risque de décéder des suites d'un accident de la route est le plus élevé dans la Région africaine de l'OMS (24,1 pour 100 000 habitants). C'est dans la Région européenne de l'OMS qu'il est le plus faible (10,3 pour 100 000 habitants).

Ce rapport est le second d'une série qui a pour objet d'évaluer dans quelle mesure les pays appliquent un certain nombre de politiques efficaces de sécurité routière. Outre les cinq facteurs de risque indiqués ci-dessus, les auteurs soulignent l'importance de questions telles que les normes de sécurité des véhicules ; l'inspection des infrastructures routières ; les politiques relatives à la marche à pied et aux déplacements à vélo ; et différents aspects des systèmes de soins

préhospitaliers. Le rapport précise également si les pays sont dotés d'une stratégie nationale qui fixe des cibles mesurables pour réduire le nombre de tués et de blessés graves sur les routes.

Le Rapport sur la sécurité routière dans le monde 2013 donne des informations sur 182 pays où vivent au total 6,8 milliards de personnes, soit presque 99 % de la population mondiale. La méthode standardisée qui y est employée permet d'établir des comparaisons internationales. Il convient de noter qu'en plus du texte principal, on y trouve des profils d'une page pour chaque pays participant, ainsi qu'une annexe statistique.

« La Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 est une occasion fantastique qu'il faut saisir » a déclaré le Dr Etienne Krug, Directeur du Département OMS Prévention de la violence, du traumatisme et du handicap. « Le Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2013 nous fournit les informations nécessaires pour suivre les progrès. Il nous revient maintenant d'unir nos efforts en vue de parvenir à l'objectif de la Décennie d'action : sauver 5 millions de vies. »

Écrit par OMS

Jeudi, 14 Mars 2013 11:41 -

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie d'action est une chance historique pour les pays d'inverser la tendance qui, si rien n'est fait, devrait se traduire par environ 1,9 million de décès sur les routes chaque année d'ici à 2020. Elle a été lancée le 11 mai 2011 par les gouvernements du monde entier en vue de renforcer les capacités de gestion de la sécurité routière dans les pays, d'améliorer la sécurité de l'infrastructure routière et des réseaux de transport en général, d'améliorer la sécurité des routes et des véhicules, de modifier le comportement de tous les usagers de la route et d'améliorer les soins prodigués après les accidents. L'OMS apporte son soutien aux efforts déployés dans ces domaines en particulier par l'intermédiaire du Projet pour la sécurité routière dans dix pays (RS10), lequel a pour but de fournir, en collaboration avec les partenaires, des orientations techniques sur l'élaboration et l'application de la législation, la conduite de campagnes dans les médias, la collecte de données et les soins en cas de traumatismes.